



Barèmes 2024 de l'impôt à la source

Barème	Description	Taux
A, B, C, H	Revenus d'activité dépendante	Voir document séparé
G, Q	Revenus acquis en compensation	Voir document séparé
L, M, N, O	Revenus d'activité dépendante, frontaliers allemands	Comme A, B, C et H, mais 4.5% au maximum
K	Artistes, sportifs et conférenciers	9,8 % pour des recettes journalières jusqu'à 200 francs
		15,4 % pour des recettes journalières de 201 à 1000 francs
		23,0 % pour des recettes journalières de 1001 à 3000 francs
		29,0 % pour des recettes journalières de plus de 3000 francs
		Pour les frais d'acquisition, un montant de 50 % pour les artistes et de 20 % pour les sportifs ainsi que les conférenciers est déduit du revenu brut.
T	Administrateurs	25 %
Y	Créanciers hypothécaires	21 %
R	Rentes	10 %
J1	Prestations en capital (personnes seules sans charge d'entretien)	2,00 % sur les premiers 25 000 francs
		2,35 % sur les 25 000 suivants
		4,55 % sur les 25 000 suivants
		5,30 % sur les 25 000 suivants
		7,60 % sur les 25 000 suivants
		7,95 % sur les 25 000 suivants
		10,60 % sur les 50 000 suivants
12,60 % sur les 550 000 suivants		
		12,30 % sur les montants supérieurs à 750 000

J2	Prestations en capital (personnes mariés/charges d'entretien)	0,00 % sur les premiers 10 000 francs* 2,00 % sur les 15 000 suivants 2,15 % sur les 25 000 suivants 2,50 % sur les 10 000 suivants 4,50 % sur les 15 000 suivants 4,85 % sur les 25 000 suivants 5,20 % sur les 10 000 suivants 7,20 % sur les 15 000 suivants 7,75 % sur les 25 000 suivants 8,60 % sur les 10 000 suivants 10,60 % sur les 50 000 suivants 12,60 % sur les 690 000 suivants 12,30 % sur les montants supérieurs à 900 000 *sur montant brut, avant déduction de 10 000 francs pour le canton
I	Courtiers d'immeubles	20 % (uniquement impôts cantonaux)
S	Participations de collaborateur	31,5 %

Fribourg, 16 novembre 2023